

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DÉLIBÉRATION : 2024-055

Code matière : 9.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron

Arrondissement de Millau

Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13

de Présents : 11

de Votants : 13

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Lundi 21 Octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : M. Sébastien ROUSTAN à M. Arnaud BERNARD, Mme Laure GARRIBOTTO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL

Objet : Loyers communaux 2025

Monsieur le Maire fait un rappel du montant des loyers communaux appliqués en 2024. Il rappelle aussi que les loyers annuels à la location sont révisibles à la hausse, à la date convenue entre les parties ou, à défaut, au terme de chaque année du contrat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la révision des loyers, à la date indiquée sur le contrat ou à défaut, à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE chaque trimestre.

Les loyers seront donc appliqués comme suit en 2025 :

Appartement	Loyer 2025	Date révision loyer
Logcmnt 2 ^{ème} étage école des frères	563,57 €	01/06/2025
Local 1 ^{er} étage école des frères	247,83 € (3x82,61€)	01/04/2025
Local rdc école des frères	358,64 €	01/05/2025
Local rdc école des frères	206,99 €	01/11/2025
Garage 1 av pont vieux	41,40 €	01/01/2025
Garage 2 av pont vieux	41,40 €	01/12/2025

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

